

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération :

Date de la convocation : 13/12/2023

Date d'affichage :

DELIBERATION N° 049-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix neuf décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES
Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCES VERBAL ACTANT LA MISE A DISPOSITION DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA COMMUNE DU POUJOL SUR ORB AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'HERAULT ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que suite à la délibération du 24 mars 2022 relative au transfert de compétence éclairage public à Hérault énergies, il convient désormais de procéder à la signature du procès-verbal actant cette mise à disposition.

La présente mise à disposition est prise pour une durée de 5 ans renouvelable.
Cette mise à disposition sera comptablement constatée par opérations d'ordre non budgétaires conférée par le certificat administratif joint au procès-verbal.,

- Réalisation d'emplois partiels rue des Caminières et rue des Condamines
- Réfection rue du Centre
- Aménagement du parking de l'Orb
- Réalisation de trottoirs sur la RD908 rue de l'Espinouse

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal actant la mise à disposition de la compétence « éclairage public » au profit du Syndicat Mixte Hérault Energies du département de l'Hérault et toutes les pièces y afférentes

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire

